

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par

M. Decool, M. Luca, M. Gérard, M. Remiller, M. Michel Voisin, M. Lazaro, M. Villain,
M. Lefranc, M. Schneider, M. Bernier, M. Raymond Durand, M. Kossowski,
M. Morel-A-L'Huissier, M. Proriol, M. Chossy, Mme Branget, M. Favennec, M. Souchet,
Mme Besse, M. Lejeune, M. Jean-Yves Cousin, M. Hillmeyer, M. Straumann,
Mme Marland-Militello, M. Raison, M. Herbillon, M. Herth, M. Cosyns,
M. Paternotte et M. Mourrut

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° À la qualité des liaisons entre les différents organismes de sécurité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la mission du Comité de pilotage des régimes de retraite.